

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU CLUSTER CESA ECED

TERMES DE RÉFÉRENCE

1.0 CONTEXTE ET APERÇU

Les premières années d'un enfant sont la période la plus critique pour le développement, et par conséquent, les enfants ont besoin d'avoir accès à un environnement favorable et stimulant pendant leurs premières années. Les preuves provenant d'un éventail de disciplines confirment que les premières années d'un enfant sont une période critique pour investir dans l'acquisition de compétences fondamentales. Le cerveau des enfants se développe plus rapidement et est plus malléable pendant la période de développement de la petite enfance (DPE), en particulier au cours des 5 premières années. À cet égard, les enfants ont besoin d'une gamme d'intrants pendant cette période critique, y compris des soins attentifs, qui comprennent des soins de santé et une nutrition adéquats, une protection contre la violence, y compris le stress, des soins réactifs et des opportunités de stimulation et d'apprentissage précoces (Black et al. 2017; World Health Organisation 2018). Le DPE offre une fenêtre d'opportunité pour l'identification et l'intervention précoces pour les enfants handicapés.

En termes démographiques, l'Afrique est le continent le plus jeune du monde avec 41% de la population âgée de moins de 15 ans. La croissance de la population jeune place l'Afrique en bonne position pour fournir une main-d'œuvre nombreuse, éduquée et qualifiée, capable de répondre à la demande de cerveaux de l'économie mondiale, comme indiqué dans l'Agenda 2063. Pour maximiser et tirer parti de cette opportunité, il est important de renforcer le système africain de développer une main-d'œuvre efficace, efficiente et productive. L'Agenda 2063 souligne que le capital humain sera pleinement développé grâce à des investissements soutenus qui doivent commencer dès les premières années et se poursuivre tout au long de la vie (*Aspiration 1 : Une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable*). C'est aussi dans cette perspective que l'Agenda 2063 aspire à une Afrique qui donne la priorité aux « enfants ». Cette concentration et cet engagement garantissent non seulement une base solide, mais également une requalification grâce à un apprentissage continu qui devient de plus en plus nécessaire.

Au cours des dernières années, de grands progrès ont été réalisés dans l'amélioration de la main-d'œuvre africaine. Les pays du continent ont élaboré des politiques, des plans, des ressources et des programmes pour renforcer et améliorer la base de connaissances et de compétences de leurs jeunes. L'Afrique en tant que région a cependant un très long chemin à parcourir pour garantir un système éducatif qui produira une main-d'œuvre capable de répondre aux besoins d'un environnement de travail national, régional, continental et mondial en évolution rapide. En élaborant sa CESA 16-25, l'UA souligne la nécessité de "réorienter les systèmes d'éducation et de formation de l'Afrique pour répondre aux connaissances, aux compétences, aux aptitudes, à l'innovation et à la créativité nécessaires pour nourrir les valeurs fondamentales africaines et promouvoir le développement durable aux niveaux national et sous-régional". et continentaux ». On ne saurait trop insister sur la nécessité de se concentrer sur l'amélioration des résultats scolaires pertinents dans un monde en évolution rapide.

Alors qu'une grande attention a été accordée à l'amélioration de l'efficacité du système éducatif grâce à des réformes des programmes, à l'apprentissage continu, au renforcement des capacités des enseignants et à l'amélioration des infrastructures, beaucoup moins d'attention a été accordée au renforcement des fondations sur lesquelles un système efficace et efficient doit être établi. La Stratégie continentale d'éducation pour l'Afrique (CESA 16-25) a été élaborée en tant qu'intervention stratégique pour concrétiser la vision de l'Union africaine (UA) en matière d'éducation, telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. La mission du CESA est de "réorienter les systèmes d'éducation et de formation de l'Afrique pour répondre aux connaissances, aux compétences, à l'innovation et à la créativité requises pour nourrir les valeurs fondamentales africaines et promouvoir le développement durable aux niveaux national, sous-régional et continental".

L'Agenda 2063 appelle à l'accès universel à une éducation préscolaire, primaire et secondaire de qualité, en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte et à ce que le potentiel de chaque enfant soit développé. CESA16-25 identifie l'éducation préscolaire comme un sous-secteur négligé qui mérite une attention particulière, en ceci : L'éducation et le développement de la petite enfance (ECED) est le pilier de l'apprentissage futur et est identifié comme la prochaine frontière si l'Afrique veut réaliser une qualité durable Éducation et formation. Pour mettre en œuvre le cadre continental (CESA16-25), la Commission de l'Union africaine (CUA) a adopté en tant que plateforme de mise en œuvre, une coalition d'acteurs couvrant tous les domaines thématiques de l'éducation et de la formation tels qu'identifiés dans les objectifs stratégiques de la CESA. Le regroupement par domaines thématiques a été reconnu comme un outil efficace pour améliorer la coordination et renforcer les partenariats autour de thèmes communs. Cela assure un meilleur alignement et une plus grande harmonie entre les parties prenantes et facilite l'identification et le déploiement de synergies dans la réalisation des objectifs stratégiques de la CESA. En janvier 2019, douze clusters thématiques avaient été lancés. Le Cluster ECED a été officiellement lancé le 4 septembre 2018 pour soutenir la mise en œuvre des objectifs CESA 16 -25 liés à la petite enfance.

2.0 OBJECTIFS DU CLUSTER CESA ECED

La CESA 16-25 indique clairement que l'ECED/E-DPE est « le pilier » de l'apprentissage futur et l'identifie comme « la prochaine frontière si l'Afrique veut réaliser une éducation et une formation de qualité durable ». Ce groupe apportera donc des contributions spécifiques à l'ECED pour soutenir la réalisation de tous les objectifs stratégiques clés.

Objectifs spécifiques du cluster CESA ECED

- 1. Intensification de l'action pour améliorer l'accès équitable à des programmes et services E-DPE de qualité.** Cet objectif contribue à la réalisation de: CESA 16-25 SO 2 : Construire, réhabiliter, préserver les infrastructures éducatives et élaborer des politiques qui garantissent un environnement d'apprentissage permanent, sain et propice dans tous les sous-secteurs et pour tous, afin d'élargir l'accès à éducation de qualité).
- 2. Revitaliser la main-d'œuvre ECED pour assurer la qualité et la pertinence.** Cet objectif contribue à la réalisation de i) CESA 16-25 SO1: Revitaliser la profession enseignante pour assurer la qualité et la pertinence à tous les niveaux de l'enseignement ii. CESA 16 -25 SO 2.
- 3. Un plaidoyer accru pour renforcer la volonté politique pour l'élaboration de**

politiques et leur mise en œuvre durable. Cet objectif contribue à la réalisation de la CESA 16-25 SO1: Formuler des politiques appropriées propices à l'expansion de l'E-DPE

4. **Renforcement du partenariat et de la collaboration entre toutes les principales parties prenantes, y compris les acteurs étatiques et non étatiques.** Cet objectif contribue à la réalisation de la CESA 16-25 OS12 : Mettre en place une coalition d'acteurs pour faciliter et soutenir les activités issues de la mise en œuvre de la CESA 16-25.
5. **Génération et partage de connaissances pour soutenir l'amélioration de l'efficacité, de l'efficacé et de la pertinence.** Cet objectif contribue à la réalisation de CESA 16-25 S09 : Revitaliser et développer l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour relever les défis continentaux et promouvoir la compétitivité mondiale) et CESA 16-25 S011 : Renforcer et renforcer les capacités de collecte, de gestion, d'analyse, communication et améliorer la gestion du système éducatif ainsi que l'outil statistique, grâce au renforcement des capacités de collecte, de gestion, d'analyse, de communication et d'utilisation des données.

3.0 STRUCTURE DU CLUSTER CESA- ECED

Le cluster est présidé par la Commission de l'Union africaine, avec le gouvernement de Maurice, qui est également le coordinateur du nœud de qualité inter-pays sur l'éducation de la petite enfance en tant que co-président. Le Réseau africain de la petite enfance (AfECN) agit en tant que coordinateur et secrétariat du cluster. Pour opérationnaliser le cluster et rationaliser davantage les opérations, lors du premier comité technique du cluster, tenu à Maurice, quatre groupes de travail ont été formés, à savoir : i) Politique, plaidoyer et communication ; ii) gouvernance et responsabilité ; iii) accès à des services ECED de qualité ; et iv) génération et diffusion des connaissances. Chaque groupe de travail a un État membre qui préside et un partenaire de développement qui organise. Les présidents et les organisateurs de chaque groupe de travail ainsi que la CUA, l'AfECN et le nœud de qualité inter-pays (PQIP) forment ensemble le comité technique.

4.0 GROUPE DE TRAVAIL ACCÈS AUX SERVICES D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'accès à une éducation et un développement de la petite enfance de qualité est essentiel au développement durable en raison de ses effets multiplicateurs non pas sur le développement de l'enfant mais aussi sur le développement socio-économique d'un pays. Cependant, l'élargissement de l'accès sans qualité peut ne pas produire de résultats positifs pour les enfants. Cela nécessite des efforts concertés visant à élargir l'accès avec qualité.

ENCADRÉ 1 : Objectifs du groupe de travail sur l'amélioration de la qualité

Objectif 1 : Intensifier l'action pour améliorer l'accès équitable à des programmes et services ECED de qualité. La réalisation de cet objectif contribue à la réalisation de :

- **CESA 16-25 Sous-Objectif 2 :** Construire, réhabiliter, préserver les infrastructures éducatives et élaborer des politiques qui garantissent un environnement d'apprentissage permanent, sain et propice dans tous les sous-secteurs et pour tous, afin d'élargir l'accès à une éducation de qualité.
- **CESA 16-25 Sous-objectif 5 : CESA 16-25 SO 5 :** Accélérer les processus menant à la parité et à l'équité entre les sexes.

Objectif 2 : Améliorer la qualité des systèmes, programmes et services ECED. La réalisation de cet objectif contribue à la réalisation de :

- **CESA 16 - 25 Sous objectif 1:** Revitaliser la profession enseignante pour assurer la qualité et la pertinence à tous les niveaux d'enseignement.
- **CESA 16 - 25 Sous-Objectif 3:** Exploiter la capacité des TIC pour améliorer l'accès, la qualité et la gestion des systèmes d'éducation et de formation.
- **CESA 16 - 25 Sous-Objectif 4:** Assurer l'acquisition des connaissances et des compétences requises ainsi que l'amélioration des taux d'achèvement à tous les niveaux et groupes grâce à des processus d'harmonisation à tous les niveaux pour l'intégration nationale et régionale.
- **CESA 16 -25 Sous objectif 7:** Renforcer les programmes de sciences et de mathématiques et diffuser les connaissances scientifiques et la culture des sciences dans la société africaine.
- **CESA 16 - 25 Sous-Objectif 5:** Accélérer les processus menant à la parité et à l'équité entre les sexes.

La figure 1 présente un organigramme de la structure du cluster CESA-ECED, y compris la direction du groupe de travail sur l'accès à la qualité.

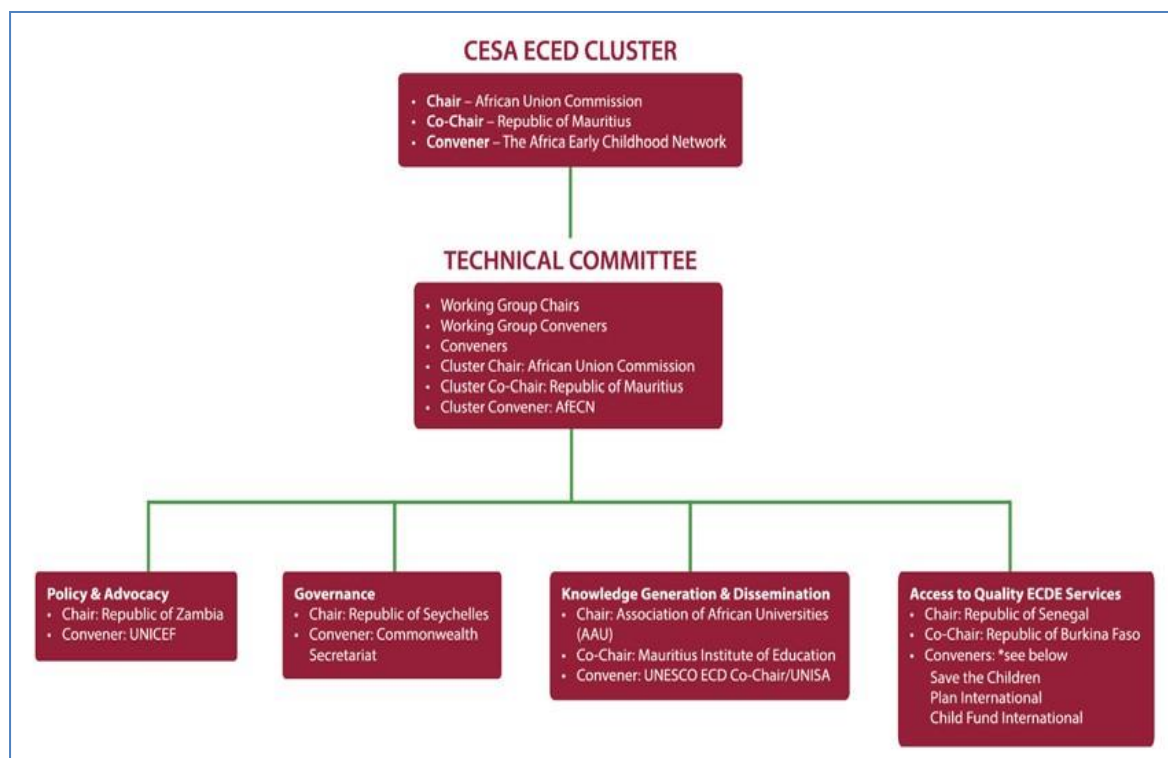


Figure 1 : Organigramme du cluster ECED

5.0 COMITÉ DES HANDICAPÉES

Le handicap n'implique pas nécessairement un bien-être et une pauvreté limités. Cependant, il est de plus en plus évident qu'environ un milliard de personnes handicapées sont confrontées à des obstacles comportementaux, physiques et institutionnels qui entraînent une pauvreté, une exclusion et une marginalisation multidimensionnelles. Sur un milliard de personnes handicapées, entre 93 et 150 millions sont des enfants de moins de 14 ans. Les enfants handicapés sont souvent exclus des services E-DPE. Ces enfants sont confrontés à des obstacles culturels, économiques et sociaux à l'intérieur et à l'extérieur du système éducatif qui ont un impact direct ou indirect sur leur capacité à bénéficier de services de haute qualité, y compris l'éducation. Ces barrières peuvent être classées en deux (2) groupes :

a) **Obstacles du côté de l'offre :** accessibilité physique des bâtiments scolaires, des salles de

classe et des toilettes ainsi que de leurs quartiers ; moyens de transport pour se rendre à l'école; des matériels d'apprentissage inaccessibles, des programmes d'études, des méthodes d'enseignement et des examens rigides ; les connaissances des enseignants et des éducateurs sur les pratiques d'enseignement inclusives ; discrimination fondée sur le handicap.

- b) **Obstacles du côté de la demande** : obstacles à la stigmatisation et aux attitudes ; les idées fausses intériorisées des parents et de la famille sur la capacité d'apprentissage des enfants; ressources familiales et dynamique de prestation de soins; soutiens financiers; les dispositions sociales et les critères d'éligibilité.

S'attaquer à la myriade d'obstacles individuels, communautaires et systémiques à l'éducation inclusive pour les personnes handicapées nécessite une approche écosystémique globale de la conception et de la mise en œuvre de l'éducation et du développement inclusifs de la petite enfance. À cet égard et dans le cadre de son rôle de promotion de l'accès à des services E-DPE de qualité pour tous les enfants, y compris les enfants handicapés, le Comité des personnes handicapées mis en place plaidera et fera progresser les questions d'éducation et de développement inclusifs de la petite enfance (E-DPE). Afin d'améliorer l'inclusion des enfants handicapés dans des services E-DPE de qualité, un comité sur le handicap a été créé dans le cadre du groupe de travail sur l'amélioration de la qualité du cluster CESA-ECED.

5.1 Rationale for Disability Committee

Inclusive ECCE services respect and celebrate diversity; remove barriers to and promote equal opportunities for learning and developing. These services create strong linkages with parents/caregivers and welcome their involvement and participation to meet the unique needs of individual children. The committee will make efforts to consolidate the work done at regional and national levels to generate knowledge on evidence-based interventions targeted improved quality of IECED programmes in the region.

5.2 Roles and functions of the committee

- a) Generate knowledge by carrying out landscape analysis on the trends, achievements, and challenges regarding disability inclusion services for young children in the region. This will include expanding evidence base on IECED by identifying and documenting promising strategies, interventions and models that promote inclusion of young children with disabilities.
- b) Convene and participate in knowledge exchange events and coordinate sensitizations on disability inclusion in ECD including disseminating knowledge through various platforms such as policy and knowledge briefs, recommendations for programmatic and policy change, fact sheets, blogs, webinars, educational videos, and social media platforms.
- c) Advocate for the development, implementation, and evaluation of Inclusive ECCE policies and related guidelines at national and regional levels.
- d) Collaborate with various AU CESA ECED Cluster working groups and key stakeholders to improve efficiency, effectiveness, and relevance of inclusive ECD service delivery.
- e) Mobilize and enhance partnerships between government and non-government players, communities and development agencies to improve access to quality ECED and ECI for children with disabilities.

5.1 Justification du comité d'invalidité

Les services d'EPPE inclusifs respectent et célèbrent la diversité ; éliminer les obstacles et promouvoir l'égalité des chances en matière d'apprentissage et de développement. Ces services créent des liens solides avec les parents/tuteurs et accueillent leur implication et leur participation pour répondre aux besoins uniques de chaque enfant. Le comité s'efforcera de consolider le travail effectué aux niveaux régional et national pour générer des connaissances sur les interventions fondées sur des preuves visant à améliorer la qualité des programmes Intégrés d'E-DPE(IECED) dans la région.

5.2 Rôles et fonctions du comité

- a) Générer des connaissances en effectuant une analyse du paysage sur les tendances, les réalisations et les défis concernant les services d'inclusion des personnes handicapées pour les jeunes enfants dans la région. Cela comprendra l'élargissement de la base de données sur l'IECED en identifiant et en documentant des stratégies, des interventions et des modèles prometteurs qui favorisent l'inclusion des jeunes enfants handicapés.
- b) Organiser et participer à des événements d'échange de connaissances et coordonner les sensibilisations sur l'inclusion du handicap dans le DPE, y compris la diffusion des connaissances par le biais de diverses plateformes telles que des notes d'information sur les politiques et les connaissances, des recommandations pour des changements programmatiques et politiques, des fiches d'information, des blogs, des webinaires, des vidéos éducatives et les médias sociaux plates-formes.
- c) Plaider pour le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques d'EPPE inclusives et des directives connexes aux niveaux national et régional.
- d) Collaborer avec divers groupes de travail du cluster de l'UA CESA ECED et les principales parties prenantes pour améliorer l'efficacité, l'efficacité et la pertinence de la prestation de services inclusifs de DPE.
- e) Mobiliser et renforcer les partenariats entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, les communautés et les agences de développement pour améliorer l'accès à l'E-DPE et à l'IPPE de qualité pour les enfants handicapés.

5.3 Adhésion

Les critères d'admission au comité d'invalidité seront déterminés par la direction et les membres du groupe de travail sur la qualité. La composition actuelle du comité d'invalidité est décrite dans le tableau ci-dessous :

	Nom	ORGANIZATION
1.	Pholile Dlamini	Réseau du Swaziland pour le développement de la petite enfance
2.	Ronah Lubinda	Fondation Mulumbo pour la protection et le développement de la petite enfance
3.	Given Daka	Réseau Africain de la Petite Enfance(AfECN)
4.	Maserame Mtshali	Réseau Swaziland
5.	Mandinda Zungu	Commission catholique de développement au Malawi
6.	Charles Odol	SightSavers Kenya
7.	George Kayange	Fédération d'Afrique australe des handicapés
8.	Georgina Navicha	Le Conseil du Malawi pour les handicapés
9.	Dolorence Were	Société Ougandaise pour les enfants handicapés
10.	Spiwe Chakwa	Garderie de Chiedza
11.	Colani Magongo	Le Forum de l'Église du Swaziland
12.	Flavio Fernandes	Wona Sanana

5.4 Direction et gestion

Chef d'équipe

- Présider les réunions du groupe de travail DPE et Education
- Assurer le respect de l'orientation stratégique globale du groupe de travail
- Soutenir l'alignement des activités du groupe de travail avec les priorités du cluster CESA-ECED
- Promouvoir les activités du groupe de travail
- Soutenir la mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs du groupe de travail.
- Rendre compte des progrès réalisés par le groupe de travail au groupe de travail sur la qualité et au cluster CESA-ECED

Co-chef d'équipe

Le co-chef d'équipe soutient la responsabilité de leadership pour préserver la cohésion, la réputation et l'efficacité du groupe de travail et soutiendra le président en tant que délégué ou en l'absence d'un président. Le co-chef d'équipe veillera toujours au respect de l'orientation stratégique globale du groupe de travail vers la réalisation des buts et objectifs énoncés.

Secrétaire

Le secrétaire soutiendra la mise en œuvre des actions clés telles qu'énoncées dans le plan annuel du groupe de travail. Fournir des conseils et un soutien administratifs et techniques à toutes les opérations du cluster

- Soutenir et coordonner l'élaboration de la stratégie, de la feuille de route et des plans de travail annuels du groupe de travail
- Assurer une coordination et un engagement efficaces avec les membres du groupe de travail sur la réalisation des objectifs
- Consolider et analyser les données dans des rapports à diffuser à tous les membres.
- Soutenir la compilation et la production du rapport annuel pour souligner les progrès du comité au groupe de travail
- Documenter les réunions et les sessions du comité
- Servir de point de contact pour les demandes générales et de canal de communication entre les membres et l'équipe de coordination
- Coordonner la communication vers et depuis le comité vers le groupe de travail

Membres

- Assister aux réunions du comité, y compris les réunions annuelles d'examen et de planification.
- Participer à l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre du plan de travail annuel.
- Rendre compte de l'avancement des activités dont chaque membre est responsable selon des modèles convenus.
- Participer aux activités de génération, de partage et de diffusion des connaissances.
- Soutenir les activités du groupe de travail dans le cadre du plan de travail convenu.

6.2 Procédures de réunion

Des réunions spécifiques de sous-cluster auront lieu à tout moment au cours d'une année donnée, selon les besoins et convenues par les membres.

1. Toutes les réunions seront présidées par le chef d'équipe ou le co-chef d'équipe, ou tout autre nommé chef d'équipe en l'absence des deux.
2. Le quorum de réunion sera d'un tiers des membres partenaires.
3. Les décisions seront prises par consensus et dans les cas où le consensus ne sera pas possible, le chef d'équipe de la réunion prendra la décision finale.
4. Le secrétaire préparera l'ordre du jour de la réunion, des notes ou toute autre information concernant les réunions.
5. Le secrétaire rédigera des procès-verbaux lors des réunions et rédigera un rapport pour approbation par le président de la réunion.
6. Le secrétaire est responsable de la réception des points à l'ordre du jour et de la distribution des procès-verbaux dans les 14 jours suivant la date de l'assemblée.
7. Le secrétaire élaborera un projet d'ordre du jour pour approbation par le chef d'équipe un mois avant la réunion.
8. Chaque membre partenaire peut proposer ou inscrire un point à l'ordre du jour de la réunion. Ceux-ci doivent être reçus au plus tard six semaines avant la prochaine réunion.
9. Cadre de communication et de rapport
10. Toutes les communications officielles seront gérées par le coordinateur afin d'assurer la cohérence et l'exactitude des informations.
11. Les membres sont encouragés à communiquer entre eux sur les questions d'intérêt qu'ils jugent appropriées.
12. Les membres partenaires feront rapport sur une base semestrielle par rapport aux activités et indicateurs convenus pour chacune des activités en utilisant un modèle de rapport standard convenu.

5.3 Cadre de communication et de rapport

1. Toutes les communications officielles seront gérées par le coordinateur afin d'assurer la cohérence et l'exactitude des informations.
2. Les membres sont encouragés à communiquer entre eux sur les questions d'intérêt qu'ils jugent appropriées.
3. Les membres partenaires feront rapport sur une base semestrielle par rapport aux activités et indicateurs convenus pour chacune des activités en utilisant un modèle de rapport standard convenu.

7.0 PÉRIODE

La Commission Handicap est l'une des commissions ad hoc du Groupe de Travail Qualité. Il continuera donc d'exister pour la durée convenue et établie par les membres du Groupe de Travail Qualité.